



L'Informateur

Bulletin d'information de Saint-Placide

JUILLET 2018

LA CHRONIQUE DU MAIRE

Bonjour à tous,

Les beaux jours sont définitivement de retour et avec eux le plaisir de profiter de nos espaces verts. Je vous invite à nouveau à assister aux concerts et activités prévus cet été par la Société Arts et Culture de Saint-Placide. Tous plus intéressants les uns que les autres, c'est définitivement à ne pas manquer avec le point de vue exceptionnel du parc Adélaïde-Paquette. J'en profite pour vous rappeler qu'il est interdit de fumer et/ou vapoter dans tous les parcs du Québec en vertu de la Loi provinciale adoptée le 26 novembre 2015 et modifiée en 2016. De plus, en vertu de la réglementation municipale, les chiens sont permis dans les espaces publics et privés, à condition d'être tenus en laisse en tout temps et leurs matières fécales enlevées et mises aux rebuts de façon hygiénique.



J'aimerais également vous mentionner que la bibliothèque municipale s'est de nouveau vu attribuer 5 seaux livresques par le Programme de certification Biblio qualité. Notre bibliothèque a ainsi reçu la cote maximale reconnaissant les normes d'excellence quant aux heures d'ouverture (149%), à la collection de livres (120%) et à la gratuité de l'abonnement. Pourquoi ne pas profiter de la saison estivale pour y faire une visite et vous détendre dans une atmosphère climatisée et conviviale ! **Consultez la page 2 pour prendre connaissance de l'horaire modifié de la bibliothèque, du mardi 24 juillet au samedi 4 août 2018.**

D'autre part, c'est avec déception que nous avons été informés de la dissolution de la Coopérative régionale de Solidarité-Santé de Saint-Placide. C'est un projet auquel la Municipalité de Saint-Placide et les nombreux membres ont cru dès le départ. Malheureusement, il n'a pu se concrétiser malgré la grande implication dont ont fait preuve les bénévoles de son conseil d'administration, que je remercie pour leur dévouement !



Je profite de la tribune du bulletin municipal pour transmettre mes sincères félicitations à madame Nancy Bérubé, résidente et ex-enseignante de Saint-Placide (travaillant maintenant à l'école Girouard de Saint-Benoît) et à monsieur Jacques Nantel, conseiller municipal, qui ont tous deux été décorés de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec.



En terminant, je vous informe que le bureau municipal sera fermé du lundi 23 juillet 2018 au vendredi 3 août 2018 durant la période des vacances estivales. Je vous souhaite à tous un très agréable été, sous le soleil et en toute sécurité !



Richard Labonté

Richard Labonté,

Le 17 juillet dernier, lors d'une séance ordinaire, le Conseil municipal a résolu :

- D'appuyer les revendications des 19 maires du Regroupement dont ceux de la MRC de Deux-Montagnes pour obtenir notamment la mise en place d'un réseau de voies réservées en site propre sur les autoroutes 13, 15, 19 et 25 et sur certains tronçons des autoroutes 640 et 440;
- De féliciter toute l'équipe du COSS ainsi les organismes collaborateurs et nombreux bénévoles pour l'organisation de la Fête nationale;
- De faire l'embauche de préposés au quai municipal pour la saison été 2018;
- D'entériner la démarche de Mme Sabrina Pelletier, coordonnatrice du Loisir et de la Culture pour l'octroi de contrats relatifs aux activités de loisir qui se dérouleront sur le territoire de la Municipalité à l'automne 2018.

Les avis publics sont publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés sur le babillard à côté de l'entrée principale du bureau municipal.

**Prenez note que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu
Mardi, le 21 août 2018 à 20 h à la Salle Jean-Paul-Carrières.**



www.saintplacide.ca



Saint-Placide



Municipalité de Saint-Placide



[municipalitedesaintplacide](https://www.instagram.com/municipalitedesaintplacide)

LES FOSSES SEPTIQUES

La Municipalité tient à vous rappeler qu'il est important de procéder à la vidange de votre installation septique selon les fréquences ci-bas mentionnées. Sachez qu'une installation septique défaillante ou mal entretenue peut avoir des conséquences graves telles que la contamination de puits d'eau potable, des refoulements d'égouts dans la résidence et des rejets d'eaux usées dans l'environnement qui pourraient avoir des impacts sur la santé, sur les milieux naturels et sur la valeur de votre propriété.

OBLIGATION DE VIDANGER

Une fosse septique doit être vidangée selon les fréquences ci-après, selon le cas :

- ⇒ Une fois à tous les deux ans pour les installations sanitaires utilisées à longueur d'année (résidents permanents).
- ⇒ Une fois à tous les quatre ans pour les installations sanitaires utilisées de façon saisonnière, soit pour un maximum de cent quatre-vingts jours par année.
- ⇒ Une fosse de rétention d'une installation à vidange périodique ou totale doit être vidangée de manière à éviter les débordements des eaux usées qui y sont déposées.

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR PROLONGER LA DURÉE DE VIE DE VOTRE INSTALLATION SANITAIRE

- ⇒ Procéder aux vidanges dans les délais prescrits;
- ⇒ Ne jamais faire circuler de véhicules ou machineries sur l'installation sanitaire;
- ⇒ Planter uniquement de la végétation herbacée sur l'installation, jamais d'arbres;
- ⇒ Éviter les coups d'eau pour ne pas noyer votre installation (espacer les brassées de lavage, les bains/douches, les cycles de lave-vaisselle, etc.);
- ⇒ Ne jamais déverser de produits chimiques dans votre installation;
- ⇒ Éviter de jeter dans la fosse des cheveux, filtres à café, couches jetables, mégots de cigarette, graisses, huiles, es-suie-tout, tampons, serviettes hygiéniques, pansements, mouchoirs ou soie dentaire.

SUIVI DES INSTALLATIONS SEPTIQUES VIDANGÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

La Municipalité effectue le suivi des vidanges de fosses septiques. Vous n'avez qu'à présenter au Bureau Municipal une facture prouvant que la vidange a été réalisée à tous les deux (2) ans pour les propriétaires occupant leur résidence à l'année. Tandis que la facture doit être présentée à tous les quatre (4) ans pour les propriétaires occupant leur résidence de manière saisonnière.

Pour plus d'informations, communiquez avec monsieur Jérôme Morin, Urbaniste et inspecteur municipal et en bâtiment au 450-258-2305 poste 229 .

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Horaires

Mardi : 14 h à 21 h
Mercredi : 14 h à 16 h
Jeudi : 14 h à 16 h
Vendredi : 14 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h

Horaires—Vacances

Mardi 24 juillet au
samedi 4 août 2018

Mardi : 19 h à 21 h
Mercredi : Fermé
Jeudi : Fermé
Vendredi : 19 h à 21 h
Samedi : 10 h à 14 h



Le programme Biblio-Aidants est un service d'information à l'intention des proches aidants coordonné par l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Plus de 580 bibliothèques à travers le Québec participent à cette initiative. Biblio-Aidants consiste en une série de 15 cahiers thématiques qui renseignent les proches aidants sur les maladies et les sujets auxquels ils sont confrontés. Chaque cahier présente une liste d'organismes, une sélection de sites Web pertinents et des suggestions de lecture et de films. Toute l'information qui s'y trouve a été choisie, analysée et validée par des bibliothécaires diplômés.

La bibliothèque municipale de Saint-Placide est fière de participer à ce programme et vous offre la consultation gratuite de ces cahiers thématiques par le biais des ressources numériques en ligne ou en version papier à la bibliothèque.

Pour informations : **Chantal Breault**
450-258-1780



DISSOLUTION DE LA COOPÉRATIVE SANTÉ DE SAINT-PLACIDE ET REMBOURSEMENT DES PARTS SOCIALES AUX MEMBRES

Le 14 juin dernier, la Coopérative a tenu son assemblée générale. L'ordre du jour annonçait la démission du conseil et la possible dissolution de la Coopérative. Une quinzaine de membres présents ont discuté sur cette proposition et ont finalement voté en faveur de la dissolution. Dans les conditions actuelles : quasi impossibilité à recruter un médecin, absence de soutien financier et nombre insuffisant de membres, il devenait illusoire de poursuivre des opérations. La coopérative procède donc à sa dissolution qui inclut la remise des parts sociales à tous ceux qui avaient leur carte de membre.

Nous remercions tous ceux qui ont supporté ce projet; avec les membres du conseil d'administration vous y avez cru et désiré qu'il aboutisse positivement. La réalité s'impose, nous nous inclinons à regret.

En ce qui a trait aux services offerts, les professionnelles peuvent continuer à répondre à vos besoins. Vous pouvez les rejoindre aux numéros de téléphone ci-contre :

Manon Baril, soins de pieds 450-562-0718
Christelle Lahaie massothérapeute 514-296-0132
Ma prise de sang : Stéphanie Chartrand 514-779-0155

DES ATELIERS GRATUITS SUR LES HUILES ESSENTIELLES 25 juillet et 23 août, 19 h

Au Centre communautaire situé au
281, montée Saint-Vincent, Saint-Placide



Les huiles essentielles peuvent être utilisées dans une grande variété de soins émotionnels et physiques. Elles peuvent être utilisées seules ou en mélanges, selon l'expérience de l'utilisateur et les avantages souhaités. Vous voulez apprendre à utiliser les huiles essentielles?

L'atelier Huiles essentielles 101 vous informera sur leur utilisation, comment les choisir et les 10 huiles à avoir dans sa pharmacie. L'atelier est gratuit et aucun achat n'est requis. Les ateliers auront lieu le 25 juillet et le 23 août à 19 h au centre communautaire situé au 281 Saint-Vincent.

Veuillez confirmer votre présence à madame Anick Lorain, par téléphone ou texto au 514-893-0186 ou par courriel à inspiredoterra@hotmail.com.

UNE BOÎTE À JOUETS COMMUNAUTAIRE AU PARC CYRILLE-LALANDE

Depuis l'été 2016, la Municipalité de Saint-Placide met à la disposition des jeunes une boîte à jouets remplis de trésors pour s'amuser dans le parc! Les enfants et leurs parents peuvent, tout à fait gratuitement, emprunter des jouets, du matériel de sport et une foule d'autres objets amusants pour agrémenter leur séjour au parc.

Nous demandons aux utilisateurs de prendre soin du matériel en remettant les jeux dans la boîte après utilisation et en refermant la boîte avant de partir. Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un excellent été au parc !



AIDE ANIMATEURS BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Du 13 au 17 août 2018

Tu es dynamique, tu aimes les enfants et tu as envie d'acquérir de l'expérience de travail ? L'équipe du camp de jour est à la recherche d'aide animateurs pour sa dernière semaine ! Envoie ton CV à campdejour@saintplacide.ca.

Pour plus d'informations, communique avec Marie-Soleil Sauvé au 450-258-2305 poste 234.

VENTE À L'OUVROIR

Les 19 et 26 juillet 2018, de 13 h à 16 h



Remplissez un sac des articles de votre choix et payez 1 \$ pour les articles choisis !

Nous tenons également à vous informer qu'en raison de l'espace restreint, il nous est impossible d'accepter les meubles et les gros appareils ménagers.

De plus, prenez note que l'ouvroir sera fermé à compter du 27 juillet et ouvrira ses portes le 6 septembre 2018.

**RÉCUPÉRATION DES RDD
DU 23 AVRIL AU 16 NOVEMBRE**

Du lundi au jeudi, de 7 h à 19 h
Vendredi, de 7 h à 18 h

Au Centre Tricentris
651, chemin Félix-Touchette, Lachute
450 562-4488

Acceptés :

Huile , pneus de voiture, batteries et piles, peintures et solvants, médicaments, matériel électronique, pesticides, produits nettoyants, bonbonnes de propane.

**Produits domestiques seulement.
Aucun produit d'usage commercial accepté.**



Prenez note que des travaux de réfection majeurs seront effectués sur un tronçon du rang Saint-Vincent. La fermeture complète occasionnelle est à prévoir. Un trajet de contournement sera proposé par l'entrepreneur et des panneaux de signalisations à cet effet seront implantés.

Date des travaux : À compter du 6 août 2018

SÉCURITÉ ROUTIÈRE**LES DANGERS D'UTILISER DES APPAREILS ÉLECTRONIQUES AU VOLANT****TEXTO**

L'utilisation d'un appareil électronique lorsqu'on conduit augmente considérablement le risque d'accident, C'EST SCIENTIFIQUEMENT PROUVÉ !

Cela :

- diminue la capacité à analyser une situation et à réagir;
- augmente le temps d'adaptation permettant de maintenir le véhicule à une distance sécuritaire des autres;
- complique des tâches en apparence simples et ordinaires, comme conduire en ligne droite et rester dans sa voie;
- réduit la capacité à éviter des obstacles : nid-de-poule, vélo, piéton;
- diminue le champ visuel.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT

Il est interdit de faire des feux à ciel ouvert. Que ce soit pour faire brûler des feuilles, branches ou autres.

Les feux dans un foyer extérieur sont autorisés uniquement s'ils sont munis d'un pare-étincelles. **Toutefois, aucun feu n'est permis lorsqu'il y a interdiction provenant de la SOPFEU. Notez que la Sûreté du Québec est autorisée à émettre des contraventions variant entre 100 \$ et 400 \$ à toute personne qui contrevient à la réglementation municipale.**

Les artistes vous attendent à leur atelier, du 14 au 22 juillet 2018, de 10 h à 17 h ! Rendez-leur visite !
Pour plus de détails concernant la route des arts, consultez le site internet www.routedesarts.ca



Date—Heures	Activité	Endroit	Information
du 14 juillet au 22 juillet de 10 h à 17 h	ROUTE DES ARTS Atelier de LOUISE CORMIER Aquarelles	41, 2e avenue Saint-Placide	loucor@videotron.ca louisecormier.com
22 juillet 2018, 11 h	MATINÉE CONCERT Éric F. Lemieux <i>Guitare classique</i>	Parc Adélaïde-Paquette (devant le lac)	Société Arts et Culture Saint-Placide 450-258-4150
29 juillet 2018, 11 h	MATINÉE CONCERT David Gauthier Trio <i>Jazz</i>	Parc Adélaïde-Paquette (devant le lac)	Société Arts et Culture Saint-Placide 450-258-4150
12 août 2018, 14 h	GRANDE SCÈNE Gotta Lago <i>Quatuor africain</i>	Parc Adélaïde-Paquette (devant le lac)	Société Arts et Culture Saint-Placide 450-258-4150
19 août 2018, 14 h	GRANDE SCÈNE Les Ringos Hommage aux Beatles	Parc Adélaïde-Paquette (devant le lac)	Société Arts et Culture Saint-Placide 450-258-4150